



Déclaration de Montréal « Agir ensemble »

Les réseaux francophones des Villes-Santé et Villes et Villages en santé se sont réunis à Montréal pour leur 12^e colloque les 22, 23 et 24 novembre 2016. À cette occasion, ils ont réexaminé les principes fondateurs de la promotion de la santé et de la stratégie des Villes et Villages en santé et des Villes-Santé de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS).

Le concept de santé étant interprété dans son sens le plus large, tel que proposé par la Charte d'Ottawa pour la promotion de la santé (1986), soit :

« ... la mesure dans laquelle un groupe ou un individu peut, d'une part, réaliser ses ambitions et satisfaire ses besoins et, d'autre part, évoluer avec le milieu ou s'adapter à celui-ci (...). Les facteurs politiques, économiques, sociaux, culturels, environnementaux, comportementaux et biologiques peuvent tous intervenir en faveur ou au détriment de la santé. »

Considérant les déclarations internationales suivantes : La Charte d'Ottawa pour la promotion de la santé (1986); les Recommandations d'Adélaïde sur une *Politique Publique Saine* (1988); la Déclaration de Sundsvall : *Des environnements favorables à la santé* (1991); la Déclaration de Jakarta : *À ère nouvelle, acteurs nouveaux : adapter la promotion de la santé au 21^e siècle* (1997); la Déclaration d'Athènes sur les Villes-Santé (1998); La Déclaration de Belfast sur les Villes-Santé — *La force de l'action locale* (2003); La Charte de Bangkok pour la promotion de la santé à l'heure de la mondialisation (2005); la Déclaration de Zagreb sur les Villes-Santé — *Santé et équité en santé dans toutes les politiques locales* (2008); La déclaration d'Adélaïde sur *l'intégration de la santé dans toutes les politiques* (2010); la Déclaration de Shanghai — *sur la promotion de la santé dans le programme de développement durable à l'horizon 2030* (2016);

Considérant le Mouvement des Villes-Santé de OMS et ses valeurs dont celle de justice sociale;

Considérant qu'une population en bonne santé est le gage d'une société dynamique où tous les individus sont en mesure d'exploiter leur plein potentiel et de contribuer au développement collectif;

Considérant que les pouvoirs publics ont un rôle à jouer pour favoriser un environnement propice à la santé, chacun dans ses champs de compétences respectifs;

Considérant que les villes, villages et communautés en santé de la francophonie accordent une grande importance à la qualité de vie et à la santé des citoyennes et citoyens et que celles-ci peuvent être affectées par des facteurs politiques, sociaux, culturels, environnementaux et comportementaux;

Considérant les défis complexes et collectifs émergents, liés au changement climatique, aux effets d'une mondialisation non maîtrisée, générant des phénomènes de violence sociale, de destruction des emplois et de pertes de repères collectifs;

Les villes, villages et communautés en santé de la francophonie :

- a. Reconnaissent que la santé dépend, entre autres, des conditions de vie et de travail, de l'environnement physique et socio-économique ainsi que de l'accessibilité pour tous les individus à des services de qualité et que, par conséquent, les villes, villages et communautés ont un rôle important à jouer à cet égard.
- b. Souhaitent agir ensemble afin d'améliorer la santé physique, mentale, sociale et environnementale de leurs citoyennes et citoyens.
- c. Entendent poursuivre leurs efforts en matière de promotion de la santé, de prévention et d'environnements favorables à la santé et à la qualité de vie et ainsi encourager les bonnes pratiques à même d'élever le niveau de santé des citoyens.
- d. S'engagent à placer la santé au cœur des politiques publiques.

Ainsi :

Les villes, villages et communautés en santé de la francophonie s'engagent, à partir de leurs compétences et des ressources dont ils disposent et au bénéfice de l'ensemble de la population, quels que soient l'âge, le genre, l'origine ethnique, la religion, la culture, le niveau d'éducation, le statut socio-économique ou leur situation de vulnérabilité, à :

1. Intervenir favorablement sur les déterminants de la santé sur lesquels ils ont une emprise directe, notamment :
 - a. dans le cadre de l'élaboration et l'adoption de règlements, politiques ou plans d'action;
 - b. dans leurs choix de gouvernance en favorisant la mobilisation et la participation citoyenne et des partenaires de tous les secteurs;
 - c. dans leurs orientations en matière de développement durable et des quatre piliers sur lesquels il se fonde : économique, social, environnemental et culturel;
 - d. dans la planification et l'aménagement du territoire, sur les questions relatives à l'habitation, à l'agriculture urbaine, au transport actif et à la sécurité;
 - e. dans leurs efforts locaux en termes de développement social et communautaire, notamment la lutte contre la pauvreté, la précarité et la réduction des inégalités sociales de santé;
 - f. dans le cadre de la promotion d'environnements favorables à la santé et aux bonnes habitudes de vie touchant l'alimentation et les modes de vie physiquement actifs.
2. Encourager et appuyer les initiatives de concertation, de collaboration et de partenariat des acteurs clés dans des domaines qui peuvent avoir un impact favorable sur les déterminants sociaux de la santé à tous les âges de la vie et particulièrement à la petite enfance, l'adolescence et chez les aînés.
3. Renforcer les réseaux afin de favoriser la mobilisation, la concertation, le dialogue, les échanges, le partage de connaissances et d'expertise, associant les acteurs municipaux, les chercheurs, les organismes communautaires, publics et les entreprises privées.
4. Appuyer des processus d'évaluation d'impacts sur la santé (EIS) lors de l'élaboration de règlements, de politiques, de plans d'action ou de projets de développement, afin d'éclairer les différents acteurs concernés quant aux effets potentiels sur la santé de la population.
5. Maintenir et développer des liens avec d'autres villes, organisations et institutions publiques ou privées, à l'échelle locale, nationale ou internationale, afin de favoriser la solidarité, l'innovation, le partage de connaissances et d'expertise.